 Nice, le

**DECLARATION D’INTERVENTION EN EPS DANS LES ECOLES**

**(intervenant extérieur professionnel)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| NOM | Prénom | Diplôme | Statut (agent FP) |
|  |  |  |  |

La personne titulaire d’une carte professionnelle en cours de validité (ou l’agent public civil) a déposé une demande auprès de la direction des services départementaux des Alpes-Maritimes pour apporter son concours à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré public.

L’intéressé(e) ci-dessus est agréé(e)

L’intéressé(e) ci-dessus n’est pas autorisé(e) à intervenir, pour la raison suivante :

- Conditions de qualification non requises

- Inscription au FIJAIS

- Autre :

Pour l’Inspecteur d’Académie

Directeur des Services de l’Education Nationale

et par délégation

L’Adjoint à l’Inspecteur d’Académie chargé du 1er degré

                                               François TETIENNE